



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC00000131
Date : 01/09/2025
N° client : 28

Réf. : Réf. aux BDL00000626 BDL00000656 BDL00000687 BDL00000714

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000626 du 04/08/2025					
PONTE 03.08.25 DLC 31.08.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	35,00	Boites	2,58 €	90,30 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	50,00	Boites	1,29 €	64,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				154,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000656 du 12/08/2025					
PONTE 10.08.25 DLC 07.09.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	50,00	Boites	1,29 €	64,50 €	5,50%
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,58 €	64,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				129,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000687 du 18/08/2025					
PONTE 17.08.25 DLC 14.09.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	50,00	Boites	2,58 €	129,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	30,00	Boites	1,29 €	38,70 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				167,70 €	
Bon de livraison N°BDL00000714 du 26/08/2025					
PONTE 24.08.25 DLC 21.09.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	42,00	Boites	1,29 €	54,18 €	5,50%
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	36,00	Boites	2,58 €	92,88 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC00000131

Date : 01/09/2025

N° client : 28

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				147,06 €	

Détail de la TVA				Total HT	598,56 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	32,92 €
Réduite	598,56 €	5,50%	32,92 €	Total TTC	631,48 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				631,48 € au 31/10/2025	

Le montant total s'élève à six cent trente et un euros et quarante-huit centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).